



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Silence face à l'antisémitisme d'une chaîne du service public

Question écrite n° 9532

### Texte de la question

M. Julien Odoul attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur ses propos concernant la nouvelle direction du *Journal du dimanche* (JDD) et son inaction face aux dérives antisémites de la chaîne du service public *France 24*. En effet, le 23 juin 2023, M. Geoffroy Lejeune a été nommé à la direction du JDD, entraînant une grève massive de la part des journalistes de l'hebdomadaire. À la suite de cette annonce, la ministre de la culture s'est dite « inquiète pour les valeurs républicaines » et a affirmé « comprendre les inquiétudes de la rédaction [du JDD] », opposée à l'arrivée d'un nouveau directeur qu'elle considère « d'extrême droite ». Cette réaction, rappelant les propos de la ministre sur la chaîne *CNEWS*, apparaît une nouvelle fois indécente, surtout émanant d'un membre du Gouvernement qui devrait normalement et décentement rester neutre concernant la gestion des médias et leurs choix internes. Alors que Mme la ministre avait injustement condamné *CNEWS* pour un prétendu manque de pluralisme, elle dénonce aujourd'hui la nomination d'un directeur de rédaction pour la seule raison qu'il ne partage pas les idées du pouvoir et la ligne éditoriale macroniste. Cette réaction est inquiétante pour la liberté de la presse et les libertés publiques. Dans le même temps, Mme la ministre reste silencieuse s'agissant de l'antisémitisme persistant sur une chaîne du service public, *France 24*. En effet, en mars 2023, une journaliste qui travaillait pour la chaîne au Liban a été mise à pied, accusée de relayer des messages à caractère antisémite sur ses réseaux sociaux. En parallèle, trois autres journalistes arabophones de *France 24* ont été mis en cause pour des messages hostiles à Israël et ont écopé d'un simple rappel à l'ordre. Selon l'organisation non gouvernementale américaine CAMERA, la journaliste qui travaillait pour France 24 au Liban proclamait dans d'anciens messages « C'est à chaque Palestinien de tuer un juif et l'affaire est close » ou encore « Levez-vous, monsieur Hitler, levez-vous, il y a des personnes qui doivent être brûlées ». Tous ces propos abjects, intolérables et indignes tenus par une journaliste d'une chaîne du service public n'ont jamais fait, hélas, l'objet d'une réaction de la part de Mme la ministre. Ce deux poids deux mesures devient récurrent et doit cesser. En ce sens, il lui demande si elle va se montrer impartiale et neutre dans ses déclarations futures et s'alarmer publiquement contre de réelles dérives ; comme contre l'antisémitisme sur une chaîne du service public.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture tient en premier lieu à réaffirmer avec force son engagement contre toutes formes d'antisémitisme. Il rappelle en second lieu que les entreprises audiovisuelles publiques contribuent activement à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et toutes les discriminations, tant à travers leurs offres de programmes notamment d'information, que dans leur fonctionnement interne. Elles se doivent d'être exemplaires en la matière. S'agissant des faits évoqués dans la question écrite, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes. Les publications absolument intolérables auxquelles fait référence Monsieur le Député ne concernent ni les antennes, ni les environnements économiques de la chaîne France 24. Les messages en cause ayant été postés sur les pages personnelles des individus concernés sur des réseaux sociaux, si bien que France Médias Monde n'en avait pas connaissance jusqu'à la révélation des faits par le centre Simon Wiesenthal, étant rappelé que les auteurs en question n'étaient pas salariés du groupe public auquel ils fournissaient une prestation. Le

ministère de la culture souhaite par ailleurs souligner que des mesures ont été prises par France Médias Monde aussitôt qu'ils ont été portés à sa connaissance. L'entreprise a ainsi immédiatement suspendu toute collaboration avec les personnes concernées, dans l'attente des conclusions d'un audit interne. Sur la base de ces conclusions, elle a pris des sanctions proportionnées à l'évaluation de la gravité des messages postés. Elle a notamment cessé toute collaboration avec une correspondante ayant tenu des propos antisémites absolument intolérables et a de surcroît procédé à un signalement au Procureur de la République. Les autres journalistes qui ont tenu des propos relevant de prises de position militantes radicales qui n'étaient pas pénalement répréhensibles, mais qui étaient clairement incompatibles avec le devoir d'impartialité qui leur incombe, ont été rappelés à l'ordre. La poursuite de leur collaboration a été conditionnée à leur adhésion à la charte de déontologie interne. Le groupe a cessé toute collaboration avec le seul journaliste qui a refusé de procéder à sa signature. Il est à noter que le centre Simon Wiesenthal a, par la suite, félicité France 24 pour son action. Plus généralement, France Médias Monde est pleinement mobilisée pour faire respecter les exigences déontologiques par les journalistes non-salariés avec lesquels elle collabore. Monsieur le député souligne enfin les prises de position de la précédente ministre de la culture. Ces prises de position sont aujourd'hui anciennes. Le ministère de la culture rappelle son attachement au pluralisme – que ce soit dans la presse ou s'agissant de l'audiovisuel, où il s'agit d'une exigence issue des principes prévus par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Odoul](#)

**Circonscription :** Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9532

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 25 septembre 2023

**Question publiée au JO le :** [4 juillet 2023](#), page 6004

**Réponse publiée au JO le :** [14 mai 2024](#), page 3836